

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

1.3. Annexes au rapport de présentation

Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté par délibération du Conseil Communautaire de Bretagne Romantique, en date du 29 février 2024, Fait à La Chapelle-aux-Filtzméens

*Loïc REGEARD,
Président de la Communauté de Communes*